



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 36

de Votants : 40

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00068/2023 du 08/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (36)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Nassuf-Eddine DAROUACHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (M Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjointe au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée) M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

Stage de détection à l'île de la Réunion pour les jeunes sportifs de la section basket-ball de l'école municipale de l'excellence sportive.

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 05/05/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Le Maire.

Absents : (9)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUOUFI (3^{ème} adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



Vu la délibération n°2020/00006/2020 du 07 février 2020 relative aux frais de missions et de déplacement temporaire des élus et des agents de la ville de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le projet de la conception de l'école municipale de l'excellence sportive est la concrétisation d'un besoin clairement exprimé par les habitants. En complément du développement du sport pour tous, il existait une forte demande de créer les conditions de la pratique de sport de haut niveau ;

Considérant qu'une école spéciale multisport a été conçue et dédiée au soutien à la performance, à la compétitivité et à la prouesse sportive des meilleurs athlètes de la commune. Un lieu qui leur est spécialement réservé, où ils pourront être suivis, se perfectionner et se préparer aux grandes compétitions. C'est une passerelle qui leur permettra d'atteindre, grâce à leur performance, le haut niveau régional, national et international ;

Considérant que le développement de cet outil d'exception doit être encouragé afin de donner à notre jeunesse l'avenir qu'elle mérite et qu'elle souhaite. Aussi, il s'avère nécessaire de favoriser l'accès aux compétitions pour permettre d'accroître leur niveau ;

Considérant qu'à cette fin, une sélection de 10 jeunes basketteurs de l'équipe des jeunes talents de l'école de l'excellence sportive de la commune a été invitée à participer à un stage de détection à l'île de La Réunion ;

Considérant que du 03 au 08 juillet 2023, ces élèves seront confrontés à plusieurs tests, préparations physiques, entraînements et matchs, dans l'optique d'intégrer une école sportive spécialisée ;

Considérant que le budget prévisionnel prévu pour ce déplacement est présenté ci-dessus :

Désignation	Nombre	Total
Participation des parents	10 jeunes	1 000,00€
Transport aérien	10 joueurs + 2 encadrants de la direction de l'excellence sportive.	7 200,00€
Transfert		500,00€
Hébergement (du 2 au 8 juillet, soit 7 nuits)		5 000,00€
Restauration (petit déjeuner, déjeuner et diner)		4 200,00€
	Total budget général	17 900,00 €
	Total aide sollicitée pour la Ville	16 900,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De valider le déplacement des dix jeunes de l'école de l'excellence sportive et la participation à un stage de détection, à la ville du Port, sur l'île de La Réunion du 03 au 08 juillet 2023.

Article 2 : De fixer le montant des crédits consacrés à l'opération à seize mille neuf cent euros (16 900 €).

Article 3 : D'autoriser Madame Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire) et Madame Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) à accompagner cette équipe lors de ce déplacement.

Article 4 : De prendre en charge les frais de missions et de déplacement du 03 au 08 juillet 2023.

Article 5 : D'imputer les dépenses afférentes a ce déplacement au budget communal.

Article 6 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférant a cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/04/2023

Le Maire

